

# 30 JOURS POUR DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

NOVEMBRE 2020



13<sup>e</sup>  
édition

GUIDE DU PARTICIPANT  
AU MOIS DE L'ESS  
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Programme sur [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org)   #MoisESS20 @mois\_ess



## 30 jours pour découvrir l'ESS

En 2020, le Mois de l'ESS aura lieu dans des conditions particulières. De nombreuses structures de l'ESS ont été fortement impactées par la crise sanitaire, sociale et économique provoquée par le Coronavirus au niveau national et en Bourgogne-Franche-Comté. Le printemps 2020 a bouleversé nombre d'organisations et durablement.

Cette période a aussi révélé des initiatives d'entraide et de solidarité envers les citoyens mais aussi entre les entreprises de l'ESS.

En novembre 2020, le Mois de l'ESS aura pour thème : « 30 jours pour découvrir l'ESS ». A cette occasion, la pertinence du modèle de l'ESS sera mise en avant et le rôle essentiel que celle-ci peut jouer dans la relance et la transformation de l'économie sera affirmé.

Acteurs de l'ESS, nous vous invitons à rejoindre le mouvement en amorçant votre réflexion sur vos actions en faveur de l'ESS pour cette fin d'année !

## Participer au Mois de l'ESS

Les acteurs de l'ESS (Associations, mutuelles, coopératives, entreprises sociales et fondations) peuvent proposer une manifestation en novembre en l'inscrivant sur le site [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org).

Date limite d'inscription : **le 15 octobre 2020**.

Dépassé ce délai, votre événement ne pourra faire l'objet d'une insertion dans le programme régional, Le Journal de l'ESS, mais il figurera sur le site du Mois de l'ESS. Le site national du Mois de l'ESS permet de visualiser l'ensemble des manifestations en opérant une sélection par date et/ou par territoire, et d'accéder à une présentation de chacune d'entre elles.

Le type d'animation peut varier à la convenance de l'organisateur : portes ouvertes, visites d'entreprises, expositions, projection-débats, conférences (en groupe restreint) ou visio-conférences, webinaires, manifestations à distance...

Il est également possible de s'impliquer dans la mise en œuvre du Mois de l'ESS en relayant l'information auprès de son réseau ou de ses adhérents par le biais de publications internes par exemple (newsletters, sites internet, réseaux sociaux...).

La participation financière à la campagne événementielle du Mois de l'ESS est aussi une possibilité notamment par le mécénat ou convention de partenariat. Les modalités sont à déterminer avec la CRESS.





# Inscrire une manifestation

L'inscription des manifestations est gratuite mais obligatoire, elle se fait en ligne sur un site dédié : [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org) :

- 1 Vous créez un compte et obtenez un identifiant et un mot de passe
- 2 Laissez-vous guider pour l'enregistrement de votre événement
- 3 La CRESS reçoit, dès l'enregistrement de votre manifestation, un mail d'information et valide votre manifestation pour la rendre accessible au public via le portail national.
- 4 A tout moment, vous pouvez corriger, ajouter des informations, ou des images sur la page de présentation de votre événement.

L'inscription d'un événement nécessite a minima que le format de l'événement (titre, sujet, date, lieu et contact) soit arrêté avant le 15 octobre 2020 pour figurer sur le programme papier régional.

## Outils promotionnels

Pour être inscrit dans le Mois de l'ESS, il est nécessaire d'appliquer la charte graphique.

### LE LOGO DU MOIS DE L'ESS

Utilisez le logo du Mois de l'ESS dès à présent sur vos sites internet, lettres d'infos, dans vos publications papier ou signatures mail,... pour promouvoir le Mois et faire connaître la démarche.

### LE JOURNAL DE L'ESS

Cette année, le Journal de l'ESS sera publié sous forme numérique et dynamique. On y retrouvera des articles de fond sur l'ESS en région, un focus sur les acteurs de l'ESS de la Nièvre et le programme régional des événements du Mois de l'ESS.

### LES AFFICHES

Un modèle vierge sera mis à disposition au format numérique sur le site internet pour permettre aux organisateurs de valoriser au mieux leur événement local dans le cadre du Mois de l'ESS.

Un QR-Code intégré à l'affiche pourra être scanné par le public via un smartphone pour naviguer vers le site internet et vers le Journal de l'ESS numérique.

### LES RESEAUX SOCIAUX

La page Facebook de la CRESS Bourgogne-Franche-Comté ainsi que son compte Twitter permettra de suivre le Mois quotidiennement : #MOIS2020. Ils pourront également être alimentés grâce aux acteurs et à leurs documents.

Le kit de communication régional sera dissusé courant octobre.

Le kit national est déjà disponible :

<https://lemois-ess.org/fr/kit-de-communication-moisess20>



# Engagements réciproques

## LA CRESS :

Mobilise les acteurs de l'ESS pour développer la participation au Mois de l'ESS en région,

Assure la communication et les relations-presse sur le Mois de l'ESS à l'échelle régionale,

Produit et diffuse des supports de communication sur le Mois (affiches, programmes...) et fournit à l'organisateur un kit de communication,

Publie l'événement de l'organisateur dans le programme régional (sous réserve de la date d'inscription) sur le site <http://lemois-ess.org>, réseaux sociaux, supports de promotion...

> Affiche avec QR Code



## L'ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS :

Remplit le formulaire d'inscription sur le site <http://lemois-ess.org>,

Communique sur le fait que sa manifestation s'inscrit dans le cadre du Mois de l'ESS notamment dans les relations presse et dans les outils de communication interne (site internet, newsletter,...),

Aide à la redistribution des outils du Mois de l'ESS fournis par la CRESS.

Affiche le logo du Mois sur les documents de communication de la manifestation,

Propose une présentation de l'ESS aux participants.

### AVANT / PENDANT / APRÈS

Pour valoriser le Mois de l'ESS et alimenter la page Facebook et le compte Twitter, merci de faire remonter à la CRESS vos photos, vidéos, sources audios illustrant votre manifestation.





## Les Prix de l'ESS

Les Prix ESS sont un concours national qui récompense chaque année, depuis 2015, les entreprises de l'ESS les plus audacieuses. L'objectif de ces prix est de promouvoir et valoriser les entreprises de l'ESS, de soutenir et d'accompagner leur développement et d'identifier de nouvelles initiatives sur les territoires.

Cette année trois Prix seront décernés :

[Le Prix ESS national catégorie Utilité sociale](#)

[Le Prix ESS national catégorie Transition Ecologique](#)

[Le Prix ESS régional](#)

Les lauréats nationaux bénéficieront d'un chèque de 5 000€, la communication d'ESS France (newsletters, pages web, réseaux sociaux et relations presse), ainsi que d'une vidéo de présentation.

Le lauréat régional recevra une récompense de 1 000€.

Les structures peuvent déposer leur candidature d'ici le **14 octobre** au plus tard, sur le site : [lesprix-ess.org](http://lesprix-ess.org).

